DISTRICT URBAIN de FAULQUEMONT
Communauté de Communes

ARRÊTÉ N° 25 /2021

PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CREHANGE

Le Président du District Urbain de Faulquemont,

VU la loi n°2014-366 Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, notamment l'article 136,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
VU le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-19,

VU le code de l'environnement notamment les articles, L123-1 et suivants, R123-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Créhange du 18 avril 2010 prescrivant la mise en œuvre d'une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation avec la population, les associations et les autres personnes concernées,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-070 du 5 janvier 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du District Urbain de Faulquemont,

VU la délibération du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont du 5 avril 2017, décidant d'achever la procédure engagée par la Commune de Créhange engagée avant la date du transfert de compétence « PLU » sur le territoire communal,

VU la délibération du 18 avril 2017 du Conseil Municipal de la Commune de Créhange décidant de donner son accord à l'achèvement, par le DUF, de la procédure d'élaboration du PLU,

VU la décision n°MRAe 2016DKGE28 du 17 février 2017 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand-Est de soumettre à évaluation environnementale le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Créhange,

VU les débats sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ayant au sein du Conseil Municipal de Créhange les 21 novembre 2013, 1er juin 2016 et le 21 mars 2019, et au sein du Conseil Communautaire le 3 avril 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont du 18 décembre 2019 décidant d'approuver le bilan de la concertation préalable et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Créhange,

Direction
1, allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT
Tél. +33 (0) 387 29 83 50
Fax +33 (0) 387 29 83 51
e-mail : dg@dufcc.com
site web : www.dufcc.com

Pôle technique Tél. +33 (0) 387 29 73 80 Fax +33 (0) 387 29 73 89
Maison de Justice et du Droit Tél. +33 (0) 387 90 00 22 Fax +33 (0) 387 29 83 51 mjd@dufcc.com
Piscine Tél. +33 (0) 387 00 46 00 Fax +33 (0) 387 00 46 01 piscine@dufcc.com

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210303-AR25-2021-AI
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

VU les avis des personnes publiques associées,

VU l'avis de l'autorité environnementale (MRAE Grand-Est) en date du 20 août 2020 sur le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Créhange,

VU l'avis favorable de la CDPENAF de la Moselle en date du 8 septembre 2020 sur l'élaboration du PLU de Créhange,

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-DDT/SABE/DA/PU N°04 du 5 octobre 2020 portant dérogation à la règle d'urbanisation limitée en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale pour la commune de Créhange,

VU l'ordonnance n°E2000094/67 du 11 septembre 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Michel DRUI en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de la présente enquête publique,

VU les pièces du dossier de projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme (PLU) soumis à l'enquête publique,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'enquête, date d'ouverture et durée

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Créhange pour une durée de 33 jours consécutifs, du vendredi 26 mars 2021 à partir de 8h00, au mardi 27 avril 2021 jusqu'à 17h30.

Article 2 : Commissaire-enquêteur désigné :

Monsieur Michel DRUI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 3 : Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

L'avis qui aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie de Créhange, au centre socio-culturel Creanto de Créhange, au tableau d'affichage municipal du centre-village de Créhange, ainsi qu'à l'Hôtel Communautaire et au Pôle technique du District Urbain de Faulquemont, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également publié sur le site Internet du District Urbain de Faulquemont.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210303-AR25-2021-AI
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

Article 4 : Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Créhange :

- en Mairie de Créhange, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- au District Urbain de Faulquemont, Pôle technique - Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380) uniquement sur rendez-vous au 03.87.29.73.80 pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00,
- sur le site Internet du District Urbain de Faulquemont (DUF) (http://www.dufcc.com/vie quotidienne /urbanisme /enquêtes publiques), sur lequel le dossier sera consultable et téléchargeable gratuitement.

Article 5 : Organisation de l'enquête publique en période de pandémie de Covid19

Les préconisations en matière de respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale émises en annexe au présent arrêté devront être prises en compte.

Article 6 : Lieux, jours et heures où le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions :

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Créhange, 3 place de l'Hôtel de Ville, 57690 Créhange, les :

- Vendredi 26 mars 2021 de 9h30 à 12h00,
- Mercredi 7 avril 2021 de 9h30 à 12h00,
- Vendredi 16 avril 2021 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 27 avril 2021 de 14h00 à 17h30.

Article 7 : Moyens offerts au public de communiquer ses observations sur les registres, par voie électronique et par courrier postal pendant toute la durée de l'enquête publique :

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur deux registres papier ouvert à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la Mairie de Créhange ainsi qu'au District Urbain de Faulquemont, Pôle Technique - Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380).

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : plu-crehange@dufcc.com .

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur,

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210303-AR25-2021-AI
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

District Urbain de Faulquemont, Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin, 57380 Faulquemont (mentionner en objet : enquête publique PLU de Créhange).

Le dossier du projet arrêté du PLU de la commune de Créhange, ainsi que les observations, propositions et contre-propositions du public sont tenues à la disposition du public en Mairie de Créhange et au District Urbain de Faulquemont, Pôle technique - Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380). Ils sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 8 : Evaluation environnementale :

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Créhange a été soumis à évaluation environnementale, conformément à la décision n°MRAe 2016DKGE28 du 17 février 2017 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand-Est. Le dossier d'enquête publique comprend l'évaluation environnementale, l'avis du 20 août 2020 de l'autorité environnementale (MRAe Grand-Est) sur le projet d'élaboration du PLU arrêté de la Commune de Créhange, ainsi que les réponses apportées par l'autorité compétente.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique :

Le commissaire-enquêteur clôt les registres d'enquête. Toute observation, proposition ou contre-proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le mardi 27 avril 2021 à 17h30 ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur adressera dans les 8 jours qui suivent la clôture de l'enquête, par procès-verbal de synthèse, les observations, propositions et contre-propositions orales et écrites à Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont, qui disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours qui suit la fin de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur :
- établira le rapport,
- consignera dans une présentation séparée ses conclusions personnelles motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables,
- transmettra son rapport et ses conclusions à Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont, avec copie Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à Monsieur le Maire de Créhange et à Monsieur le Préfet de Moselle.

Article 10 : Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au District Urbain de Faulquemont (DUF), Pôle technique – Service Urbanisme, 36 rue de la Gare à Faulquemont (57380) pendant un an. Ils seront également tenus pendant la même période à la disposition du public sur le site Internet du DUF, ainsi que dans les locaux de la Mairie de Créhange et de la Préfecture de la Moselle / Direction Départementale des Territoires de la Moselle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210303-AR25-2021-AI
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

Article 11 : Après l'enquête publique et la remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Créhange, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations, propositions et contre-propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont.

Article 12 : Identité de la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont, Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin à Faulquemont (57380).

Article 13 : Exécution et transmission de l'arrêté

Monsieur le Président du District Urbain de Faulquemont et Monsieur le Commissaire Enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et Monsieur le Maire de Créhange.

Fait à Faulquemont, le 26 FEV. 2021

Le Président
du District Urbain de Faulquemont,

DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT
Communauté de Communes
Créée par arrêté préfectoral du 31.12.2001

François LAVERGNE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210303-AR25-2021-AI
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

ANNEXE

A L'ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE CREHANGE

ENQUETE PUBLIQUE EN PERIODE DE PANDEMIE DE COVID-19

RESPECT DES GESTES BARRIERES ET DES MESURES DE DISTANCIATION SOCIALE

Dématérialisation de l'enquête :

Il est conseillé de privilégier la consultation dématérialisée du dossier sur le site Internet du District Urbain de Faulquemont (DUF) : http://www.dufcc.com/vie quotidienne /urbanisme/enquêtes publiques.

De même, il est conseillé de privilégier l'envoi des observations du public par courrier postal à Monsieur le commissaire enquêteur au District Urbain de Faulquemont, Hôtel Communautaire, 1 allée René Cassin, 57380 Faulquemont (mentionner en objet : enquête publique PLU de Créhange) ou sur l'adresse de messagerie dédiée : plu-crehange@dufcc.com

Consultation en Mairie de Créhange et au Pôle Technique – service urbanisme du DUF :

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès dématérialisé au dossier et/ou souhaitant consulter le dossier d'enquête publique, au Pôle Technique du DUF – Service Urbanisme – 36 rue de la Gare – 57380 Faulquemont, uniquement sur rdv au 03.87.29.73.80, et/ou pour celles souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences, la consultation en mairie est possible. Le public devra respecter a minima les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale suivantes :

- la consultation et/ou l'entretien avec le commissaire enquêteur se fait par groupe de 2 personnes maximum ;

- du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée des lieux de consultation du dossier pour une désinfection obligatoire des mains ;

- les élus et agents de la Mairie de Créhange et du pôle technique du DUF gèrent, par tous moyens qu'ils jugent appropriés, le flux du public afin de respecter les mesures de distanciation sociale ;

- le port d'un masque dûment placé sur le visage de chacune des personnes du public est obligatoire ;

- le public vient avec son propre stylo ;

- il est conseillé de prendre rendez-vous en Mairie de Créhange (tél : 03.87.94.17.55) en vue de rencontrer le commissaire-enquêteur.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20210303-AR25-2021-AI
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021